

Cotisations protection sociale	Colonne 1. Taux zéro	Colonne 2. Taux réduit	Colonne 3. Taux médian	Colonne 4. Taux normal
	RFR inférieur ou égal à :	RFR allant de :	RFR allant de :	RFR supérieur à :
1 part	11 614 €	11 614 à 15 183 €	15 184 € à 23 564 €	23 564 €
1,5 part	14 715 €	14 715 à 19 237 €	19 238 € à 29 854 €	29 854 €
2 parts	17 816 €	17 816 à 23 291 €	23 292 € à 36 144 €	36 144 €
2,5 parts	20 916 €	20 916 à 27 345 €	27 346 € à 42 434 €	42 434 €
3 parts	24 017 €	24 017 à 31 398 €	31 399 € à 48 724 €	48 724 €
Demi-part en plus	3 101 €	4 054 €	6 290 €	6 290 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8 % (2)	6,6% (3)	8,3% (4)
CRDS (dette de la sécu)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1 %	1 %

Note : Comme prévu par le Code de la sécurité sociale, les seuils sont revalorisés de 1,6 % et les montants obtenus sont arrondis à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

(1) Sur les retraites complémentaires uniquement (sauf la majoration pour enfants) ; déductible du revenu imposable.

(2) Entièrement déductible du revenu imposable.

(3) Dont 4,2% déductibles du revenu imposable.

(4) Dont 5,9% déductibles du revenu imposable.

Ces montants ne concernent que la métropole. Pour les Dom les montants sont supérieurs.